



Règlement concours 25 ans

Grattez et gagnez tous les 25 du mois !

Règlement de participation du ticket à gratter :

Chaque 25 du mois de l'année 2019, un ticket à gratter est remis à chaque client lors de son achat dans une pharmacieplus.

A gagner

1. 25 % sur l'article de votre choix* *ou*
2. cartepius : vos points fidélité doublés sur votre prochain achat* *ou*
3. 25 points fidélité cartepius sur votre prochain achat de CHF 25.- minimum*

Votre gain ticket à gratter* :

- ⊕ est valable immédiatement ou lors d'un prochain achat dans une pharmacieplus jusqu'au 31 mars 2020
- ⊕ offre non cumulable avec d'autres promotions et non valable sur les médicaments remboursés par les caisses maladie et la parfumerie
- ⊕ 1 seul bon valable par achat et par personne

En remplissant le verso de votre ticket à gratter, vous participez automatiquement aux tirages au sort de nos concours.

Règlement de participation aux concours mensuels :

Concours ouvert aux personnes de 18 ans révolus et résidant en Suisse, à l'exception des collaborateurs du réseau pharmacieplus et des proches vivant sous le même toit, sans obligation d'achat. Les prix ne peuvent être échangés ou convertis en espèces. Les coordonnées des participants peuvent être utilisées par pharmacieplus à des fins marketing. Tout recours juridique exclu.

Pour participer, il suffit de remplir le verso du ticket à gratter et de le glisser dans l'urne prévue à cet effet, dans une pharmacieplus.

Tous les 27 du mois, chaque pharmacieplus tire au sort un coupon de participation. Les gagnants sont avisés personnellement par la pharmacieplus dans laquelle ils ont joué et doivent venir y retirer leur lot.

Les lots mensuels sont mis en ligne sur www.pharmacieplus.ch/25ans au début de chaque mois.

Par leur participation, les gagnants acceptent qu'une photo d'eux, prise à la remise du prix, soit mise en ligne sur le site www.pharmacieplus.ch/25ans.

Les tickets des gagnants du mois sont remis en jeu pour le tirage au sort du Grand concours annuel.

En remplissant le verso de votre ticket à gratter, vous participez automatiquement au tirage au sort de notre Grand concours annuel.

Règlement de participation au Grand concours annuel :

La participation au tirage au sort du Grand concours pharmacieplus implique : • d'avoir 18 ans révolus et de résider en Suisse • de remplir le verso des tickets à gratter remis durant l'année 2019 dans tout le réseau pharmacieplus en Suisse • de les glisser dans l'urne prévue à cet effet dans les officines pharmacieplus jusqu'au 31 décembre 2019 • Le tirage au sort aura lieu en janvier 2020 en Suisse romande. Un seul bulletin gagnant par participant sera pris en considération (en cas de plusieurs bulletins de participation pour une même personne, seul le premier tiré au sort pourra recevoir un prix). Les prix ne pourront être échangés ou convertis en espèces. Les coordonnées des participants peuvent être utilisées par pharmacieplus à des fins marketing. Tout recours juridique exclu.

Les gagnants seront informés personnellement par écrit.

Par leur participation, les gagnants acceptent qu'une photo d'eux, prise à la remise du prix, soit mise en ligne sur le site www.pharmacieplus.ch/25ans